

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 27 novembre 2024 à 18H30**

N°DCM2024.11.27/09

*Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage*

*Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON*

*Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ*

*Rapporteur : M. Marc LOCATELLI*

**Conseillers en exercice : trente-trois.**

**Présents :** Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

**Excusés avec procuration :** Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à P. DUCIMETIERE), Sylvie SERMONDADAZ (Procuration à S. COTTET), Christelle ITNAC (Procuration à Laurence POTIER GABRION), Jean-Michel REBET (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON), Isabelle BELIN REGARD (Procuration à T. BETHAZ)

**Excusés sans procuration :** néant

**Conseillers votants : trente-trois.**

### **Objet : Acquisition des locaux du Centre de Santé du Foron (Parcelles bâties cadastrées section AE N°151 et 152 au 10 et 34 Place des Afforêts)**

Par délibération en date du 10 avril 2024 le conseil municipal a approuvé l'acquisition des locaux hébergeant le Centre de Santé du Foron dont la commune est actuellement locataire au 10 et 34 Place des Afforêts.

Les lots de copropriété n'étant pas à jour l'état descriptif de division et le règlement de copropriété du 34 place des Afforêts doivent être modifiés. L'acte authentique n'ayant pas été signé à ce jour, il convient que le conseil municipal délibère au vu de ce nouvel état descriptif.

Pour rappel, la commune a signé, le 3 juin 2022, avec la SCI BP Afforêts, la SCI BP Savoisienne et la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, une convention d'occupation précaire afin d'aménager le Centre de Santé du Foron dans les locaux dont ils sont propriétaires au 10 et 34 place des Afforêts à la Roche-sur-Foron, à savoir, selon le nouvel état descriptif de division :

- Parcelle AE 151 (10 place des Afforêts) : les lots de copropriété n°3, n°12 et n°13 (et leurs millièmes associés),
- Parcelle AE 152 (34 Place des Afforêts) : les lots de copropriété n°10, n°15, n°16, n°17, n°18 et n°19 (et leurs millièmes).

Suite aux échanges avec le représentant des propriétaires, il est apparu opportun que la ville devienne propriétaire des locaux, plutôt que signer une nouvelle convention d'occupation. En effet, le Centre de Santé est appelé à être pérenne et se développer. Il convient donc d'éviter à la ville de payer une redevance d'occupation à fond perdu pendant plusieurs années d'autant que le conseil municipal a par délibération en date du 28 juin 2023 créé un service public administratif « Centre de Santé Municipal ».

Suite aux pourparlers engagés entre les parties, il a été convenu que ce tènement sera vendu au prix de 395 000 €. Cette acquisition d'une valeur de plus de 180 000,00 € entre dans le cadre des consultations de France Domaine, lequel a émis un avis en date du 6 mars 2024 et estimé le bien au prix de 600 000€. Cette estimation prend en compte la valeur des locaux à la date d'évaluation, donc les travaux d'aménagement intégralement financés par le budget communal. Cela justifie que l'achat se fasse à un prix inférieur à l'estimation faite par le pôle d'évaluations domaniales.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1,**

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L. 1111-1, disposant que les personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier,

**Vu** l'avis de du pôle d'évaluations domaniales en date du 6 mars 2024,

**Considérant** l'intérêt pour la Commune de se porter acquéreur du bâti susvisé au regard de la nécessité d'être propriétaire des locaux du Centre de Santé du Foron,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

- **APPROUVE** l'acquisition des locaux susvisés sis 10 et 34 place des Afforêts au prix de 395 000€ (Trois-Cent-Quatre-Vingt-Quinze-Mille euros);
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents s'y rapportant (promesse de vente, acte authentique...)
- **DIT** que les frais d'acte inhérents à la concrétisation de ce dossier sont à la charge exclusive de la commune de La Roche-sur-Foron,
- **DESIGNE** l'office notarial de Maître Olivier NICOLETTA, notaire à La Roche-sur-Foron, pour rédiger la promesse de vente et l'acte authentique.

Le Maire de La Roche Sur Foron  
Certifie que la publication prévue  
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1

du Code Général des Collectivités Territoriales  
a été effectuée le 3 décembre 2024  
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,  
La Roche-sur-Foron, le 27 novembre 2024

Le Secrétaire de séance  
M. Thierry Alain BETHAZ

Le Maire,  
Pierrick DUCIMETIERE

